

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD132

présenté par

M. Perea, M. Anato, M. Ardouin, Mme Beaudouin-Hubiere, M. Cesarini, M. Chalumeau, Mme De Temmerman, Mme Gayte, Mme Hérin, M. Krabal, M. Leclabart, M. Morenas, Mme Pompili, Mme Riotton, Mme Robert, M. Testé et Mme Brugnera

ARTICLE 54

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« 10° Des actions visant à renforcer et coordonner l'animation économique, touristique et culturelle en centre-ville, à en structurer les acteurs et à les accompagner. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose d'intégrer aux objectifs possibles des conventions d'opération de revitalisation du territoire l'ensemble des actions concourant à l'animation des centres-villes, élément essentiel de leur fréquentation et donc de leur vitalité.